

DEC131568DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Le Tellier-Becquart et Mr Francis Parent pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDS3378 intitulée Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 100038ISHS du 17 mai 2010 portant création de l'unité GDS 3378, intitulée Fédération et Ressources sur l'Antiquité ;

Vu la décision n° 130707INSHS du 28 mars 2013 nommant Mme Blandine NOUVEL directrice du GDS 3378 à compter du 7 janvier 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie Le Tellier-Becquart, IE1, Responsable du service ingénierie documentaire et réseaux pour l'archéologie, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Le Tellier-Becquart, délégation est donnée à Mr Francis Parent, IE2, Responsable financier de l'USR3225, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n° 100237DR05 du 28 juin 2010 est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 7 janvier 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directrice délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 mai 2013

La directrice d'unité
Blandine Nouvel